



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Liban

Question écrite n° 16709

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les conséquences dramatiques des récents bombardements ayant affecté le Liban et, notamment, sur la cible particulière qu'auraient constituée des collèges et écoles français. D'après certaines informations transmises par les délégués du Conseil supérieur des Français de l'étranger à Beyrouth, l'institution Notre-Dame-de-Jahour et le collège Notre-Dame-de-Nazareth auraient été l'objet de violentes attaques. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions prises afin de protéger les personnes et intérêts culturels français sur place.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement partage l'émotion et la préoccupation de l'honorable parlementaire concernant la situation des collèges et écoles du Liban et, notamment, des collèges de Jamhour et de Nazareth, institutions connues pour leur rôle traditionnel au service de la culture française, qui ont fait l'objet récemment de bombardements aveugles. Devant la gravité de ces bombardements, des démarches ont été immédiatement effectuées, à Paris comme à Damas, auprès des autorités syriennes pour protester contre l'atteinte ainsi portée à des établissements exclusivement culturels. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement attache la plus grande importance au maintien et au développement de la présence culturelle française au Liban. Les efforts consentis pour le Liban placent, en effet, ce pays au premier rang des États bénéficiaires de l'action culturelle menée par la France dans le monde. Des fonctionnaires et coopérants français assurent, dans les conditions difficiles et avec un courage qui mérite d'être salué, la continuité et l'efficacité de cette présence. Ainsi, notre ambassade à Beyrouth organise-t-elle actuellement, malgré les difficultés dues à l'état de guerre, les épreuves du baccalauréat français qui n'ont pu avoir lieu au mois de juin. Le Gouvernement est, par ailleurs, attentif à ce que tous les Libanais, à quelque communauté qu'ils appartiennent, puissent bénéficier des possibilités d'éducation, de formation et de coopération que la France n'a cessé d'entretenir au Liban quelles qu'aient été les difficultés rencontrées pour le maintien de cette action. Conscient de l'importance que les Libanais attachent à la poursuite de notre présence culturelle, mais aussi des menaces auxquelles nos personnels et établissements culturels peuvent être exposés, le Gouvernement veille avec la plus grande attention à ce qu'ils puissent remplir leur mission dans les conditions de sécurité requises. Des dispositions précises et constamment mises à jour ont, notamment, été arrêtées par nos services diplomatiques et consulaires pour assurer la sauvegarde de nos ressortissants dans l'hypothèse où cette sécurité viendrait à être menacée.

Données clés

Auteur : [M. Leotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16709

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3452